

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

---

EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES  
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 23

## AMENDEMENT

présenté par

M. Tryzna, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Dive, M. Duparay,  
M. Ray et M. Thiériot

-----

## ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 11.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de gel temporaire des contrôles ne repose sur aucune justification économique ou juridique clairement établie.

Il introduit une rigidité supplémentaire dans le suivi des opérateurs et contribue à la complexification du cadre réglementaire.